

481 Rappel de renvoi « voir » - Subdivision géographique (R)

Premier indicateur

Non défini

∅ Non défini

Second indicateur

Non défini

∅ Non défini

Codes de sous-zones

‡i	Information sur la relation (R)	‡y	Subdivision chronologique (R)
‡v	Subdivision de forme (R)	‡z	Subdivision géographique (R)
‡w	Sous-zone de contrôle (NR)	‡4	Relation (R)
	/0 Relation particulière	‡5	Institution à laquelle s'applique la zone (R)
	/1 Restriction de l'utilisation du rappel	‡6	Liaison (NR)
	/2 Forme antérieure de la vedette	‡7	<u>Provenance des données (R)</u>
	/3 Affichage du renvoi	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡x	Subdivision générale (R)		

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le rappel d'un renvoi « voir de » d'une subdivision géographique. Elle est utilisée dans une notice de vedette établie ou dans une notice de vedette et de subdivision établies pour produire un rappel de renvoi « voir de » à partir d'une subdivision géographique non utilisée à une vedette établie.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La plupart des désignateurs de contenu définis pour la zone 481 sont les mêmes que ceux qui sont définis pour les zones 181 (Vedette – Subdivision géographique), 581 (Rappel de renvoi « voir aussi » – Subdivision géographique) et 781 (Liaison des vedettes établies – Subdivision géographique).

La section *X81 Subdivisions géographiques – Renseignements généraux* renferme des lignes directrices, une description et des conventions d'entrée des données pour les désignateurs de contenu communs à ces zones.

La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application des sous-zones ‡w (Sous-zone de contrôle) et ‡i (Information sur la relation) et ‡4 (Relation) dans la zone 481.

■ EXEMPLES

181 ∅‡zQuébec (Province)‡zSaint-Anne, Mont

481 ∅‡zQuébec (Province)‡zMont-Saint-Anne

[Page blanche]